

# SoftLaw : le text mining au service des professionnels du droit

le 14 mars 2017 - Anne MOREAUX - [Droit](#)



Ex-avocate spécialisée en droit des affaires, Sandrine Morard a quitté le barreau pour lancer sa legal start-up qui développe un logiciel de text mining juridique. Rejoint cette année par Marie Abadie, ex avocate, ex directrice juridique, bercée aux nouvelles technologies « par intraveineuse », l'entrepreneuse souhaite améliorer le quotidien des professionnels du droit grâce à l'intelligence artificielle.

C'est aux côtés d'un proche développeur que Sandrine Morard s'intéresse au codage et à l'automatisation des tâches rébarbatives, qui sont légion en droit, notamment dans le grand cabinet international où elle traitait des « fusac ».

Après une formation au codage et à l'entrepreneuriat, elle monte SoftLaw fin 2015. Rapidement salué par l'incubateur du barreau de Paris, ce projet reçoit le prix de l'innovation dès le mois de décembre.

Prometteuse, l'année 2017 marque l'arrivée de Marie Abadie dans l'aventure et le lancement de la commercialisation du progiciel. Rencontre avec ces deux associées dynamiques.

## Affiches Parisiennes : Quel est le concept de SoftLaw ?

**Sandrine Morard** : Chez SoftLaw, on développe un progiciel qui a pour but d'aider les avocats, les juristes et les professionnels du droit dans leur travail quotidien en facilitant la revue, l'analyse et l'exploitation des données contenues dans les documents juridiques, et en particulier les contrats. L'outil les revoit automatiquement pour en extraire les informations pertinentes et les stocke de façon à ce qu'ils puissent être facilement retrouvés et exploités par la suite.

**Marie Abadie** : Cet outil s'inscrit dans le cycle du management des contrats. Il est utile pour faire l'audit d'un ensemble de documents et pour faire de l'extraction d'informations nécessaires à leur suivi. Il peut aussi contribuer à faire du knowledge management, ce qui est très important pour les juristes, et permettre la réutilisation et l'exploitation des données pertinentes.

**Sandrine Morard**

**2008-2011** Magistère Juriste d'Affaires (Université Panthéon-Assas) et MBA à l'Essec  
**2011 - 2014** avocate au barreau de Paris (cabinet White & Case)



**été 2014 formation au codage (Le Wagon – coding bootcamp)**  
**2015 crée SoftLaw**

**A. P. : Comment est conçu ce logiciel ?**

**S. M. :** Ce logiciel utilise le text mining et le traitement naturel de la langue. Il progresse avec l'usage.

**M. A. :** Nous envisageons deux modes d'utilisation : une offre en local et une offre SaaS. Pour le moment, la licence n'est pas encore disponible car nous peaufinons l'outil, mais nous proposons des prestations de services où nous réalisons des tâches de revue documentaire sur mesure à l'aide de notre progiciel et réalisons également des études de faisabilité/POC pour certains prospects souhaitant adopter nos solutions modulo quelques adaptations particulières.

**A. P. : Qu'est-ce que le text mining ?**

**S. M. :** Le text mining est un ensemble de méthodes et de techniques permettant d'automatiser le traitement de gros volumes de textes et notamment pour en extraire les principaux passages. C'est une sous-partie de la grande catégorie de l'intelligence artificielle (IA), au même titre que le machine learning, le deep learning, le traitement automatique de la langue, etc.

**M. A. :** Notre outil fait aussi de la reconnaissance d'images et traite des documents scannés. C'est très important, car quand vous faites un audit pour racheter une société par exemple, vous devez analyser énormément de documents scannés, sous format PDF la plupart du temps. L'outil peut alors extraire la donnée et la retranscrire sous format Word pour être exploitée par la suite.

**A. P. : En quoi cette IA est-elle utile aux professionnels du droit ?**

**M. A. :** Elle permet un véritable gain de temps. Aujourd'hui, les personnes qui réalisent des études de documents contractuels passent en moyenne 40 % de leur temps dans la revue des documents et la recherche des informations. Notre outil allège considérablement ce pourcentage. Sa beauté est qu'il permet de faire de l'extraction de données de manière simultanée et organisée à partir d'un volume de documents très important. Si vous souhaitez retrouver la clause C d'un document X, c'est possible rapidement en quelques clics. La machine va plus vite que vous, quoi qu'il arrive.

**S. M. :** Lorsque je travaillais en cabinet, notamment lorsque je faisais des due diligences, j'avais des documents PDF à revoir en masse, que je devais d'abord imprimer, lire puis surligner à la main avant de retaper des fiches et un rapport sur mon ordinateur. Rien de tout ça n'était automatisé. Ces tâches n'ont aucune valeur ajoutée et ne sont pas ce pour quoi les clients payent l'avocat. Grâce au logiciel de SoftLaw, le travail de l'avocat sur toutes ces tâches à faible valeur ajoutée est largement allégé.

**A. P. : Le Prix de l'Incubateur a-t-il boosté votre business ?**

**S. M. :** Oui, il nous a beaucoup aidés à nos débuts, notamment grâce à la visibilité qu'il nous a apportée mais en vérité, nous avons pris une année pour développer notre outil et nous commençons, depuis peu, à prendre des rendez-vous commerciaux.

**A. P. : Quels sont les avantages effectifs procurés par ce logiciel ?**

**M. A. :** Hormis le gain de temps, c'est un outil de collaboration qui améliore les conditions d'échanges d'informations qui servent à plusieurs départements au sein de l'entreprise.

**S. M. :** C'est aussi un gain d'argent et un confort, car il traite des tâches vraiment fastidieuses.

**Marie Abadie**

**1994 - 2000 avocate en droit de l'informatique (cabinet Alain Benssoussan)**  
**2003 - 2014 juriste en propriété intellectuelle (Cap Gemini)**  
**2015 - 2017 directrice des affaires juridiques (Microsoft, 2 ans)**  
**2017 rejoint SoftLaw en tant que directrice générale**

**A. P. : Quels en sont les usages typiques ?**



**S. M.** : Audit, knowledge et contract management.

**M. A.** : Une utilisation indéniable est celle de l'audit immobilier.

**A. P.** : **Annonce-t-il la mort du jeune juriste, du paralegal ou du contract manager ?**

**M. A.** : Non, surtout pas ! Au contraire, ça va les valoriser dans leur pure expertise et les aider considérablement dans leur tâche quotidienne. Ils pourront se concentrer sur leur analyse technique et non pas sur des tâches à zéro valeur ajoutée.

**S. M.** : L'outil ne fait pas le travail à leur place. Les professionnels le font mais plus rapidement grâce à lui.

**A. P.** : **Qui sont vos clients ?**

**M. A.** : Nous touchons de nombreux secteurs d'activité, car tout le monde fait des contrats. Les services juridiques sont intéressés puisque leurs budgets sont extrêmement serrés et qu'on leur demande de faire plus avec moins. On arrive à un moment où il faut automatiser par logiciel certaines tâches et se concentrer sur celles à forte valeur ajoutée.

**S. M.** : Côté entreprise, le logiciel permet de gérer le budget et de diminuer les coûts, côté cabinet d'avocats, notre outil permet un gain de temps et évite aux avocats de devoir réaliser des tâches très pénibles et difficilement facturables.

**A. P.** : **Avez-vous eu connaissance de la Charte éthique des legaltechs élaborée par l'association Open Law ? Allez-vous la signer ?**

**M. A.** : Oui bien sûr, nous pensons que c'est une bonne chose.

**S. M.** : On aime beaucoup Open Law ! On adhère complètement à ce type d'initiative. D'ailleurs, l'ensemble de l'équipe nous a toujours soutenu et en particulier Jean Gasnault de la Loi des Ours.



## Affiches Parisiennes

Journal d'annonces légales et d'information juridique

- > Pour plus de contenu, papier + web
- > l'accès aux annonces légales,
- > l'accès aux ventes aux enchères.



> Abonnez-vous <